

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BASSIN D'AUBENAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 9 AVRIL 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le 9 avril, le Conseil Communautaire s'est réuni au nombre prescrit par ses statuts, dans l'Espace séraphin GIMBERT de Vesseaux, en session ordinaire, sous la présidence de M Max TOURVIEILHE, Président de la Communauté de communes du Bassin d'Aubenas.

La séance est ouverte à 19H30 en présence de :

PRESENTS : M BOCCARD, MC SAUSSAC, JY MEYER, M BOUSCHON, S CMER, J DAUMAS, C FAURE, P GAILLARD, A GUIBERT-BATTAINI, I NGUYEN, B PERRUSSET (proc de G FANGIER), E ROCHE, J SOUBEYRAND, MF TASTEVIN, P MAISONNEUVE, JF DEVES, JC COURT, S CAVIGGIA, C DUCHAMP, S GENEST, G SAUCLES (proc de C PASTRE), R MOULIN, P DUPONT, D BERAL, J LAFFONT M GUYON, G ANTONY, P ROUX, MF MARTIN, JL ARNAUD, S REYNIER (proc de C WIOT), J BOYER, F SOULAVIE, M CEYSSON (proc de B SOUCHE), A ROUSSET (proc de F CHASSON) M TOURVIEILHE et M TAUPENAS.

Nombre de conseillers

En exercice : 52

Présents : 37

Procurations : 5

Votants : 42

Absents : 10

Date de convocation : 2/04/2024

Secrétaire de séance : F SOULAVIE

Absents : M ALLAMEL, K ESSAYAR, R KAPPEL, B TEYSSIER, P CORTIAL, J SEBASTIEN, V VANDUYNLAGER, M CHAZE, G DOZ et A LAURENT.

En présence des suppléants non votants : P AYMARD.

Objet : Budget primitif 2024 - Budget annexe pépinière « L'Espéridou ».

Le budget primitif 2024 du budget annexe de la Pépinière L'Espéridou est construit selon les éléments de contexte suivants :

- Le fonctionnement courant et les dépenses liées à l'entretien de l'équipement ;
- Une subvention d'équilibre du budget principal de la CCBA, l'activité ne s'équilibrant pas avec ses recettes propres.

Vu le débat d'orientation budgétaire (DOB) du 12 mars 2024,
Vu la présentation en commission des finances du 20 mars 2024,

Le projet de budget primitif 2024 traduit en données comptables les orientations présentées lors du DOB.

Ce budget s'équilibre en dépenses et recettes comme suit :

- section de fonctionnement : 251 539,00 €
- section d'investissement : 243 623,59 €

Il intègre la reprise des résultats du compte administratif 2023 ainsi que les restes à réaliser 2023.

Section de fonctionnement

Dépenses

Chapitre 011 : 77 200,00 €. Il s'agit des charges à caractère général nécessaires au fonctionnement courant du service avec essentiellement les dépenses liées aux fluides (en diminution de 15 000 € par rapport à 2023), les dépenses d'entretien de l'équipement et les fournitures nécessaires aux prestations proposées aux entreprises.

Chapitre 012 : 68 000,00 €. Il s'agit des charges de personnel correspondant aux agents intervenant à la pépinière.

Chapitre 65 : 100,00 €. Ces crédits correspondent aux régularisations liées aux centimes dans le cadre des déclarations de TVA.

Chapitre 66 : 5 000,00 €. Ces crédits correspondent aux intérêts de l'échéance 2024 de l'emprunt ayant financé la construction de l'équipement.

Chapitre 68 : 2 250,00 € de dotation aux provisions pour créances douteuses.

Chapitre 042 : 98 989,00 € d'amortissements.

Recettes

Compte 002 : 24 267,51 € de résultat de fonctionnement reporté et d'intégration de l'excédent de fonctionnement issu de la dissolution des budgets annexes du SYMPAM.

Chapitre 70 : 3 100,00 € de tarifs et redevances correspondant aux prestations proposées aux entreprises.

Chapitre 74 : 70 523,49 € de participations publiques avec la subvention d'équilibre du budget principal de la CCBA.

Chapitre 75 : 80 000,00 € représentant les loyers versés par les entreprises installées à la pépinière.

Chapitre 042 : 73 648,00 € d'amortissements des subventions transférables ayant financé la réalisation de l'équipement.

Section d'investissement

Dépenses

Chapitre 16 : 39 000,00 € dont 36 000 € lié au remboursement du capital de l'échéance 2024 de l'emprunt ayant financé la construction de l'équipement et 3 000,00 € de cautions versées.

Chapitre 21 : 126 175,59 € liés pour 11 800,00 € au nécessaire renouvellement de l'équipement et, pour le reste, à une enveloppe d'équilibre suite au transfert de l'emprunt en recette.

Chapitre 040 : 73 648,00 € d'amortissements des subventions transférables.

Un montant de 4 800,00 € est repris au titre des restes à réaliser 2023.

Recettes

Compte 001 : 143 134,59 € de résultat antérieur reporté.

Chapitre 16 : 1 500,00 € de cautions reçues.

Chapitre 040 : 98 989,00 € d'amortissements.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- D'adopter le budget primitif 2024 du budget annexe de la Pépinière l'Espéridou selon les éléments détaillés ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme

Fait à UCEL, le 10 avril 2024.

Le Président, Max TOURVIEILHE

